



TRANSFORMEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN UNE OPPORTUNITÉ

Saviez-vous que la taxe d'apprentissage est bien plus qu'une obligation fiscale ?

Elle vous permet de soutenir directement la formation de vos futurs collaborateurs et d'investir dans l'excellence des compétences de votre secteur.



Attirez
des talents déjà formés
aux réalités de votre métier

Renforcez
l'innovation et la performance de votre
entreprise

Devenez
un acteur clé du développement
professionnel

COMMENT ÇA MARCHE ?

Verser la Taxe d'Apprentissage en 3 étapes :

1. Cliquez sur le lien suivant : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

2. Affectez tout ou partie de la taxe d'apprentissage à :

◇ Code établissement ou **UAI: 0751965D**

◇ Code RNCP ou code diplôme de la **Licence AES : 35923**

◇ Code RNCP ou code diplôme des **Master AES : 39011**

3. Informez-nous du versement par courriel à :

IAESPARIS1taxeapprentissage@univ-paris1.fr

en rappelant le montant de votre contribution et votre raison sociale.



Attirez, Renforcez, Devenez : bâtisseurs de demain.